

Mise en place du volet "Éducation nationale"

de la dynamique "Espoir banlieues"

Discours - Xavier Darcos 14/02/2008

Seul le prononcé fait foi

Madame la Ministre, chère Fadela,

Mesdames et Messieurs les journalistes,

S'il faut rendre un hommage particulier au travail remarquable accompli par Fadela Amara, c'est bien d'avoir évité l'écueil d'un nouveau « plan banlieue », exercice de style auquel se plient, avec plus ou moins de sincérité et de bonheur, tous les gouvernements depuis le premier exercice du genre lancé par Jacques Barrot en 1977.

Personne ne doutait, naturellement, que Fadela Amara mettrait toute sa personnalité et toute son énergie au service d'une cause à laquelle elle a consacré l'essentiel de son existence, celle de la justice sociale et de l'égalité des droits des personnes.

Son action était d'autant plus nécessaire qu'elle rejoignait le diagnostic posé par Nicolas Sarkozy durant la campagne présidentielle, celui de l'incapacité durable du modèle social français à briser la logique de la fatalité qui pèse sur les habitants des banlieues.

La dynamique « Espoir-banlieues » voulue par le Président de la République, et dont il a annoncé les grands axes la semaine dernière, constitue donc une approche radicalement différente de toutes celles qui ont précédé. L'espoir, en effet, engage autant celui qui le suscite que celui qui l'éprouve. Mais surtout, l'espoir est un sentiment fragile, qui ne se renforce qu'à mesure qu'il acquiert la certitude de se réaliser. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à vous présenter ce matin, en compagnie de Fadela Amara, les modalités de mise en œuvre que je prévois pour le volet « éducation » de la dynamique « Espoir banlieues ».

L'éducation, à la vérité, ne règlera pas toute seule le problème des banlieues, comme on l'a parfois cru ou affirmé pour mieux dissimuler le besoin d'une véritable politique d'ensemble associant la sécurité, le logement, l'emploi ou encore l'aménagement urbain.

L'école ne peut rien si la société tout entière, celle des banlieues et celle des centres villes, n'est pas fermement décidée à lutter contre les injustices sociales, les discriminations, l'inégalité des chances.

L'école ne peut rien si l'on feint d'ignorer la diversité des publics qui la fréquentent, la spécificité de leurs besoins, et la nécessité d'une pédagogie particulièrement adaptée. L'école ne peut rien si on préfère lui imposer des méthodes, la soumettre à des dogmes uniformes, plutôt que de rechercher des solutions nouvelles pour obtenir des résultats.

En somme, dans la banlieue, l'école ne peut rien si elle n'est que le reflet des inégalités du dedans et le jeu des théories du dehors. Et c'est justement parce que nous savons que l'école a un rôle immense à

jouer que les mesures que nous vous présentons ce matin sont autant de réponses aux réalités concrètes des difficultés que rencontrent nos écoles et nos établissements scolaires en banlieue.

Première difficulté, celle des jeunes enfants qui, lorsqu'ils sortent trop tôt de l'école, doivent patienter seuls chez eux ou dans des conditions d'accueil qui ne leur permettent pas d'effectuer leurs devoirs dans de bonnes conditions.

C'est pour ces enfants, que le Président de la République a appelés les « orphelins de 16 heures », qu'un accompagnement éducatif sera organisé dès la rentrée prochaine dans toutes les écoles de l'éducation prioritaire, soit 5 311 écoles primaires comme c'est déjà le cas cette année pour tous les collèges de l'éducation prioritaire. Concrètement, les élèves pourront bénéficier d'un accueil deux heures après les cours, quatre jours par semaine, à l'occasion duquel ils se verront proposer une aide aux devoirs, la pratique d'une activité à caractère culturel ou artistique, ou encore l'exercice d'une activité sportive. Comme pour les collèges, ce dispositif reposera sur l'injection d'heures supplémentaires dans le système éducatif, ces heures étant particulièrement attractives pour les enseignants du premier degré auxquels les obligations de service ne laissent quasiment aucune possibilité de travailler plus pour gagner plus. Nous pensons que la mission de l'école ne s'arrête pas après les cours, mais lorsque les leçons sont apprises et comprises !

Deuxième difficulté, celle des écoles dont la composition sociale est si homogène que les élèves n'ont aucune expérience de la diversité sociale. Dès la rentrée 2008, nous expérimenterons dans 50 sites le principe du transport en bus des élèves de CM1 et de CM2 vers d'autres établissements moins homogènes. Le service de transport, ainsi qu'une participation aux frais de restauration pour les élèves qui n'auraient plus la possibilité de retourner chez eux pour le déjeuner, sera financé par des fonds de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). Je veux que dès le plus jeune âge, les enfants puissent connaître d'autres lieux de savoir, d'autres camarades que ceux qui sont déjà leurs voisins et d'autres lieux que ceux qui sont au pied de leur immeuble.

Troisième difficulté, l'existence de véritables ghettos scolaires qui sont si dégradés, dont la réputation est si mauvaise, dans lesquels l'espoir est à ce point enfui qu'ils n'offrent à leurs élèves aucune perspective réelle de réussir leur scolarité. Le Président de la République nous a demandé de fermer ces collèges et nous le ferons.

Nous avons un gros travail pour identifier ces collèges et nous assurer qu'il existe un accord entre les acteurs locaux et les équipes éducatives pour redéployer les élèves vers d'autres établissements scolaires où leurs perspectives seront meilleures. A la fin de l'année 2008, 2009, la destruction et la reconstruction des collèges que nous aurons identifiés seront intégrés dans le programme national de rénovation urbaine.

Quatrième difficulté, le malthusianisme de l'offre éducative offerte aux familles. Alors que l'enseignement privé a fait la preuve de sa capacité à accueillir des publics très divers, y compris des élèves en difficulté, et à leur proposer une pédagogie et un encadrement leur permettant de renouer avec la réussite scolaire, leur savoir-faire reste trop souvent aux portes de la banlieue parce que nous refusons de leur donner les moyens permettant de répondre à la demande. Je suis le ministre de toutes les formes d'enseignement, et je veux offrir aux familles la même liberté de choix que celles dont disposent les familles des centres urbains.

C'est pourquoi, dès cette année, un fonds d'intervention spécifique « Espoir banlieues » sera créé sur le budget de l'Education nationale pour permettre le financement des dépenses de fonctionnement des établissements privés qui accepteraient d'ouvrir des classes dans les banlieues. Je me fixe un premier objectif pour la rentrée 2008, la création de 50 nouvelles classes de l'enseignement privé dans les banlieues et je couplerai chaque fois que possible ces projets d'ouverture de classe avec les internats d'excellence.

Notre cinquième difficulté, en effet, est celle que rencontrent tous les jeunes qui n'ont pas chez eux les conditions de travail dont ils auraient besoin pour réussir leurs études. Ces élèves, qui sont souvent parmi les plus méritants, doivent pouvoir avoir la possibilité d'être accueillis durant la semaine dans des internats d'excellence, où ils pourront bénéficier d'un hébergement et **d'un projet éducatif renforcé pour les aider à réussir leurs études**. D'ici la fin de l'année scolaire 2008-2009, nous aurons doublé le nombre de places ouvertes (+700) et notre objectif est de passer à un total de 2 500 places labellisées « internat d'excellence » dans trois ans et de 4 000 places labellisées sur cinq ans. La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement sera d'environ 2 000 euros par place, qui viendront s'ajouter aux moyens d'encadrement spécifiques dont bénéficieront ces élèves. Naturellement, avec Fadela, nous voulons considérablement simplifier la procédure de labellisation de ces places d'internat d'excellence, car elle est aujourd'hui trop lourde pour nous permettre d'avoir toute la réactivité nécessaire et ce, alors même que des centaines de places d'internat sont aujourd'hui disponibles, mais pas proposées aux personnes à qui elles seraient le plus utiles.

Ce développement des places d'internats d'excellence sera naturellement conduit en partenariat avec les collectivités locales. Pour mener à bien ce projet, nous avons confié à Monique Sassier, qui est inspectrice générale de l'administration de l'Education nationale (IGAENR), la mission d'animer au quotidien cette politique de développement.

Nous ne devons pas seulement offrir aux élèves de bonnes conditions matérielles de travail et d'encadrement : nous devons les tirer vers la réussite.

Or notre **sixième difficulté**, c'est celle de l'absence de filières d'excellence dans les établissements scolaires de banlieue. Plus les établissements scolaires des centres-villes développent des systèmes d'options compliqués, le plus souvent destinés à masquer une forme de sélection qui cache son nom, plus ceux des banlieues semblent proposer une offre éducative sans relief.

Je veux que les élèves des lycées de banlieue aient les mêmes droits à l'excellence que tous les autres et c'est pourquoi, dès la rentrée 2008, 30 lycées des quartiers difficiles seront érigés en sites d'excellence.

Chacun de ces sites proposera l'une des trois filières d'excellence suivantes : soit une section internationale proposant, en plus des enseignements renforcés dispensés tout au long de l'année, des stages de langues vivantes durant le mois d'août ; soit une filière d'excellence artistique et culturelle autour de classes à horaires aménagés, pour lesquelles les élèves auront été sensibilisés par un accès facilité aux arts et aux spectacles en collège ; soit un lycée des métiers qui sera mis en place à partir des lycées professionnels existants. Culture, ouverture sur le monde, professionnalisation : toutes les formes d'excellence auront désormais droit de cité dans les banlieues.

Cette recherche de l'excellence doit d'ailleurs se poursuivre au-delà du baccalauréat. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisque notre **septième difficulté** est celle de l'autocensure que rencontrent un nombre important d'élèves ou même d'équipes éducatives qui hésitent à présenter des dossiers de candidature pour les classes préparatoires aux grandes écoles. Environ 400 lycées en France présentent peu ou pas d'élèves en classes préparatoires, ce qui est inadmissible. C'est la raison pour laquelle, conformément à la demande qui m'en a été faite par le Président de la République dans ma lettre de mission, et qu'il m'a rappelée à l'occasion de la dynamique espoir banlieue la semaine dernière, les 5% des élèves les plus méritants de chaque lycée d'enseignement général et technologique se verront proposer un accès en classe préparatoire aux grandes écoles et ce, dès le mois de juin prochain.

Mais l'excellence et l'égalité des ambitions ne peuvent être accessibles aux élèves que s'ils connaissent précisément les contours des formations et des métiers auxquels ils se destinent.

Or entre l'élève qui peut s'appuyer sur ses appuis familiaux pour obtenir l'information adéquate ou le stage qui lui convient, et celui qui n'a pour seule ressource pour découvrir l'infinité des choix

professionnels que celle de son imagination ou l'offre limitée qui se trouve à proximité de son domicile, il y a une différence très nette qui devient souvent un obstacle à l'égalité des chances. Notre **huitième difficulté** est donc celle, régulièrement dénoncée, de l'opacité de l'offre de stages qui s'offrent aux élèves pour découvrir le type de profession qu'ils souhaiteraient exercer ou dont ils ont commencé à apprendre les fondements. C'est la raison pour laquelle Fadela Amara et moi souhaitons développer une banque de stages où seront mutualisées l'ensemble des offres que pourront consulter et auxquelles pourront répondre l'ensemble des élèves.

Des initiatives ont d'ailleurs déjà été engagées dans ce sens, notamment dans l'académie d'Aix Marseille qui a créé une banque de stage pour les élèves du C.A.P. au B.T.S. . Je vais demander dans les prochains jours à tous les recteurs de mettre en place des banques de stage sur ce modèle à l'horizon de la rentrée 2009.

Cette mise en œuvre s'appuiera sur les partenariats les plus larges possibles avec les acteurs du monde du travail et il appartiendra aux recteurs de rechercher la plus large synergie possible avec les dispositifs qui ont déjà été mis en place, notamment par les organisations patronales : je pense en particulier au dispositif « mobilisation-stage » du MEDEF et je tiens à remercier les représentants du MEDEF, de la CGPME, des associations permanentes des chambres de commerce et des chambres des métiers qui sont présents ici ce matin, pour l'intérêt qu'ils portent à la réussite scolaire et professionnelle des jeunes de banlieue.

Enfin, parce que tous les élèves n'ont pas accès à l'excellence, nous multiplierons au cours des prochains mois les écoles de la deuxième chance pour accueillir les jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Notre objectif est de doubler les places en école de la deuxième chance pour la rentrée 2009, ce qui représente environ 4 000 places supplémentaires. Il nous faudra pour cela, comme l'a indiqué le Président de la République, élargir les conditions d'éligibilité des écoles à la taxe d'apprentissage.

À terme, chaque département aura son école de la deuxième chance afin de disposer d'un maillage satisfaisant de structures de lutte contre la relégation sociale.

Mesdames et Messieurs,

Vous connaissiez ces mesures que le Président de la République avait inscrites à notre agenda lors de sa présentation de la dynamique « Espoir banlieues » la semaine dernière. Mais parce que ces annonces doivent être rapidement mises en œuvre, nous voulions en préciser le calendrier et les modalités. Comme vous le voyez, nous prévoyons que d'ici la prochaine rentrée scolaire, la mise en œuvre de la quasi-totalité des mesures annoncées par le Président de la République soit engagée. Nous vous proposerons d'en suivre régulièrement l'avancée au cours des prochains mois.

Je vous remercie.